

Jupilles. Le transfert du service assainissement se prépare

Jupilles intégrera un groupement de commandes avec Luceau, Marçon et Chahaignes, pour la réalisation du schéma d'assainissement de chacune de ces communes. Ainsi en a décidé le conseil municipal le mardi 20 juin 2023.



Mardi 20 juin 2023 lors de la réunion du conseil municipal, le maire Vincent Gruau a été autorisé à intégrer la commune de Jupilles dans un groupement de commandes avec Luceau, Marçon et Chahaignes. Il s'agit de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation du schéma d'assainissement de chacune de ces communes.

Auparavant il a expliqué les raisons de cette procédure : Le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé doit intervenir avant le 1^{er} janvier 2026. En raison des élections municipales, il interviendra certainement au 1^{er} avril 2025. Comme trois autres communes de la communauté de communes, Jupilles n'a pas de schéma directeur d'assainissement. Nous devons en établir un avant le transfert. Ce document permet de localiser les réseaux et établira un plan des travaux à réaliser sur dix ans. En nous regroupant avec les autres communes qui sont dans notre situation nous optimiserons le coût de ces études ».

Il a également fait part de ses souhaits : J'espère que ce transfert n'entraînera pas une baisse de l'efficacité de ce service ainsi qu'une augmentation des coûts. En l'état actuel la communauté de communes m'a assuré que ce service resterait en régie là où il l'est, que les lagunes resteraient et que des tarifs différenciés étaient envisagés entre les communes avec lagune et celles avec des stations d'épuration. Une part du coût des études sera prise en charge par l'Agence de l'eau et un curage partiel de notre lagune sera fait avant le transfert ».

Les autres dossiers et informations

Le dossier du zone place Ricordeau devrait aboutir rapidement. Le plan présenté à la propriétaire a reçu son agrément et l'acte de conciliation est en cours de rédaction par le conciliateur. Vincent Gruau a reçu l'accord du conseil municipal afin de se renseigner sur le coût du démantèlement de la bascule pour que la commune se réapproprie cette zone et y réalise un aménagement plus agréable.

Le stationnement des véhicules des randonneurs, parfois toute la journée, sature la place Ricordeau. Un groupe de travail va réfléchir à la signalisation à mettre en place sous forme de panneaux afin de les orienter vers le parking de la salle des fêtes.

La situation juridique de la parcelle jouxtant la mairie (où s'est tenu le comice) est régularisée. Vincent Gruau va renouveler, dans les mêmes conditions, l'offre faite en juillet 2022 par la commune pour l'acquérir.

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Mardi 20 juin 2023 lors de la réunion du conseil municipal, le maire Vincent Gruau a été autorisé à intégrer la commune de Jupilles dans un groupement de commandes avec Luceau, Marçon et Chahaignes. Il s'agit de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation du schéma d'assainissement de chacune de ces communes.

Auparavant il a expliqué les raisons de cette procédure : Le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé doit intervenir avant le 1^{er} janvier 2026. En raison des élections municipales, il interviendra certainement au 1^{er} avril 2025. Comme trois autres communes de la communauté de communes, Jupilles n'a pas de schéma directeur d'assainissement. Nous devons en établir un avant le transfert. Ce document permet de localiser les réseaux et établira un plan des travaux à réaliser sur dix ans. En nous regroupant avec les autres communes qui sont dans notre situation nous optimiserons le coût de ces études ».

Il a également fait part de ses souhaits : J'espère que ce transfert n'entraînera pas une baisse de l'efficacité de ce service ainsi qu'une augmentation des coûts. En l'état actuel la communauté de communes m'a assuré que ce service resterait en régie là où il l'est, que les lagunes resteraient et que des tarifs différenciés étaient envisagés entre les communes avec lagune et celles avec des stations d'épuration. Une part du coût des études sera prise en charge par l'Agence de l'eau et un curage partiel de notre lagune sera fait avant le transfert ».

Les autres dossiers et informations

Le dossier du zone place Ricordeau devrait aboutir rapidement. Le plan présenté à la propriétaire a reçu son agrément et l'acte de conciliation est en cours de rédaction par le conciliateur. Vincent Gruau a reçu l'accord du conseil municipal afin de se renseigner sur le coût du démantèlement de la bascule pour que la commune se réapproprie cette zone et y réalise un aménagement plus agréable.

Le stationnement des véhicules des randonneurs, parfois toute la journée, sature la place Ricordeau. Un groupe de travail va réfléchir à la signalisation à mettre en place sous forme de panneaux afin de les orienter vers le parking de la salle des fêtes.

La situation juridique de la parcelle jouxtant la mairie (où s'est tenu le comice) est régularisée. Vincent Gruau va renouveler, dans les mêmes conditions, l'offre faite en juillet 2022 par la commune pour l'acquérir.

Avec deux autres centres de création artistique (Moulins de Paillard et Zutano BaZar), L'Ébauche sera conventionnée par la communauté de communes. Jupilles participera à hauteur de 1 000 € par an et bénéficiera d'une prestation gratuite par an.

Les manifestations de l'été : fête de l'école le samedi 1^{er} juillet, fête du village le samedi 8 juillet avec feu d'artifice, brocante le dimanche 6 août, festival intergalactique de clowns de Jupilles les vendredi 25 et samedi 26 août.